

RÈGLEMENT DE JEU CONCOURS
SERVICE DE SANTÉ ETUDIANTE

ARTICLE 1

Ce jeu-concours est organisé par le Service de Santé Etudiante (SSE). La participation implique l'acceptation totale du présent règlement.

ARTICLE 2

Ce jeu est ouvert à tous les étudiants et étudiantes de l'Université Lumière Lyon 2 inscrits pour l'année universitaire 2024-2025. Chaque candidat peut proposer une seule recette dans deux catégories maximums de son choix. En revanche, Il est interdit de soumettre la même recette dans plusieurs catégories ou de participer à plus de deux catégories.

ARTICLE 3 : durée et principe du jeu concours

3-1 Principe :

Les participants peuvent proposer une recette dans deux catégories de leur choix, sans plagiat d'une recette existante ni réutilisation de recettes des éditions précédentes. La recette doit être prévue pour deux personnes avec un budget maximal de 8€.

Les six catégories ouvertes sont les suivantes :

1. Recette à picorer et à partager,
2. 20 minutes chrono,
3. Végé varié,
4. Anti-gaspi,
5. Saveur du monde,
6. Douceur sucrée.

3-2 Modalités de participation :

Pour participer, chaque candidat doit fournir un dossier complet par catégorie choisie avec les documents téléchargeables sur le site internet de l'université Lumière Lyon 2, rubrique Santé.

L'ensemble du dossier doit être envoyé à l'adresse mail dédié : actions.sse@univ-lyon.fr

Les éléments demandés sont notamment :

- La fiche candidature en document PDF
- La fiche recette en document PDF comprenant : le nom de la recette, les étapes, les ingrédients, une ou deux photos au format paysage. ATTENTION, pour être recevables, les prises de vue doivent uniquement montrer la recette et ses éléments. Il ne sera pas accepté de captation de l'image du participant sous peine de disqualification
- le formulaire de cession de droits d'auteur à titre gratuit pour permettre de diffuser les recettes au sein de l'Université (seul le pseudo sera communiqué à l'appui de la diffusion au titre du respect du droit moral de l'auteur).

Le dossier doit être envoyé au plus tard le 17 novembre 2024 avant minuit sur à l'adresse mail dédiée actions.sse@univ-lyon2.fr .

Tout dossier incomplet disqualifiera automatiquement le participant.

3-3 Durée

Les inscriptions au concours sont ouvertes du 9 octobre 2024 au 17 novembre 2024 minuit.
Les votes du public seront ouverts à partir du 25 novembre 2024.
Les résultats seront annoncés le 13 janvier 2025.

ARTICLE 4 : Consignes techniques pour la phase de sélection

Chaque recette doit respecter les critères suivants :

- Recette pour 2 personnes avec un budget de 8 euros maximum
- Ingrédients illimités
- Moyens de cuisson si nécessaire : cuisinière (plaques électriques, gaz...), four, four micro-ondes

- Deux photos format paysage

En fonction de la catégorie :

- Avec des fruits et légumes de saison en majorité,
- Avec des restes de placards ou de nourritures cuisinées,
- Réalisable en moins de 20 minutes,

ARTICLE 5 : Validation des meilleures recettes

5-1 Note du Jury

Composition du jury :

- La diététicienne du SSE
- La médecin-directrice du SSE,

Éléments de notation : établissement d'une grille de critère du jury

La grille du jury permettra de donner une note sur dix à la recette.

Critères d'évaluation pour la note finale :

- Présentation : photographie, vocabulaire utilisé, orthographe, organisation des étapes de réalisation
- Équilibre alimentaire, évaluation sur les critères du Nutriscore
- Recette (coût, originalité, facilité de mise en œuvre)

Afin d'éviter la subjectivité, chaque recette sera évaluée de façon indépendante par deux membres du jury. Une moyenne des notes sera réalisée pour obtenir la note finale du jury.

Si l'un des membres du jury se trouvait dans l'impossibilité de participer au concours (maladie, réunion professionnelle, déplacement professionnel...) le SSE se réserve la possibilité de le remplacer par la personne de son choix. Les membres du jury ne peuvent pas proposer de recette.

5-2 Note du Public

Les recettes seront soumises au vote du public, du 25 novembre au 8 décembre 2024.

Plusieurs champs sont à remplir par les votants :

- N° étudiant
- Choix de la recette favorite
- Possibilité de voter pour 1 recette par catégories

Le nombre de vote reçu sera transformé en note sur 10 dans les conditions suivantes :

- La recette recevant le plus grand nombre de vote obtiendra 10 sur 10.
- La recette recevant zéro vote obtiendra un 0 sur 10.
- Pour les autres recettes, une note sur 10 sera donnée avec l'utilisation d'un produit en croix basé sur la recette ayant obtenu 10 sur 10.

5-3 Validation des gagnants

Une moyenne des deux notes (jury et public) donnera la note finale.

La recette ayant la note la plus haute, toute catégorie confondue, remportera le 1^{er} prix.

Dans chaque catégorie, la recette ayant la meilleure note remportera un 2^{ème} prix. Sauf pour la catégorie du grand vainqueur, le 2^{ème} prix sera remis à la recette obtenant la meilleure note après le grand vainqueur.

En cas d'égalité dans la note finale, la recette gagnante sera celle qui aura obtenu la meilleure note du jury.

ARTICLE 6 : Les prix

Les prix à gagner sont les suivants : easy chef (34,99€), kit d'ustensile (12,99€), lunch box (8€), dessous de plat (5,42€), tablier (4,95€), et torchon (3,08€).

Dans le cas où un participant parvient à occuper une position identique dans plusieurs catégories, seule la catégorie dans laquelle il a obtenu la meilleure note sera retenue pour l'attribution des récompenses.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

L'annonce des prix sera faite le 13 janvier 2025 sur le site internet et par mail aux étudiants concernés.

ARTICLE 7

Les informations recueillies, feront l'objet d'un traitement de données à caractère personnel uniquement destiné à l'organisation du jeu concours. Conformément à la loi informatiques Liberté du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'effacement et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication de ces informations, veuillez-vous adresser au délégué à la protection des données en justifiant de votre identité à l'adresse suivante : dpo@univ-lyon2.fr

ARTICLE 8 : Règlement des litiges

Le présent règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : actions.sse@univ-lyon2.fr

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

ARTICLE 9 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable sur demande sur le site <https://www.univ-lyon2.fr/vie-des-campus/concours-de-cuisine-3eme-edition>

Fait à :

Signature :